

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 266

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'urgence, un remède de cheval

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 266 28 mars 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974 : 24 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Gabrielle Antille
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Michel Rey.

266

Et si l'on ouvrait les yeux ? Et si l'on cessait de considérer la médecine comme un domaine strictement réservé à des spécialistes capables, et eux seuls, de regarder la mort des autres en face ? Et si l'on passait outre enfin aux tabous, renonçant à confier nos corps (et nos âmes) à des sorciers intouchables ? Quelques moments d'effroi, et une conclusion prendrait peu à peu forme : la santé publique a besoin d'un remède de cheval. Qu'on en juge plutôt à travers ce constat partiel !

1. Le coût de la santé augmente vertigineusement. Alors qu'en 1950 le budget moyen du Suisse pour la santé (sans les soins dentaires et les indemnités journalières) était de 210 francs, il grimpa à 700 francs en 1970 (pour atteindre quelque 1470 francs en 1980). Si la croissance des coûts de santé et celle du produit national se poursuivaient au rythme actuel, en 2014 la santé requerrait la totalité du produit national. Extrapolation absurde ? Soit, mais déjà les budgets cantonaux qui supportent la partie de ces dépenses dont l'accélération est la plus rapide (hôpitaux et facultés de médecine) donnent de sérieux signes d'essoufflement.

2. Et que penser des problèmes de personnel ? Le nombre des étudiants en médecine par rapport à leur classe d'âge a doublé de 1950 à 1971 ; les facultés, submergées, ont exclu toute candidature d'étudiant étranger ; certaines, même, ne cachent pas leur souhait de voir s'instaurer un *numerus clausus* ; certains étudiants ont de la peine à trouver, dans l'organisation actuelle des études, la place d'assistant dont ils ont besoin pour achever leur formation. Le nombre des médecins est donc destiné à s'accroître et, si la situation évolue « normalement », la Suisse disposera en l'an 2000 — les étudiants qui entrent cette année à l'Université s'installeront aux environs de 1999 — de 500 médecins pour 100 000 habitants, contre 155 aujourd'hui.

Pendant ce temps, la situation des infirmières et du personnel hospitalier subalterne s'est dégradée au point que l'on connaît, et a exigé le recours intensif à des travailleurs étrangers.

3. Certes, dans des cercles extrêmement restreints, dans quelques aréopages internationaux, on envisage une réforme de l'organisation de la médecine ; mais toute proposition novatrice se heurte à une opposition ouverte ou larvée : les corporations médicales mettent les pieds contre le mur ; le conservatisme, l'esprit de corps, la défense du statut et de la rémunération, tout se mêle sous le drapeau de la médecine libérale ou de la médecine de qualité. Inutile donc d'attendre une solution venant des seuls praticiens.

4. Financement de la santé : c'est de plus en plus le règne des expédients. Après avoir largement sollicité l'Etat, qui a dû prendre en charge une part croissante du coût des soins médicaux, mais qui commence à manifester des réticences, on tente de transférer une partie des dépenses sur d'autres épaules : le projet d'article constitutionnel sur l'assurance-maladie prévoit qu'elle ne sera financée qu'à raison de 3 % par une déduction sur les salaires. On appréciera l'aspect dérisoire de ce montant (et à plus forte raison de la proposition du Conseil des Etats (2 %), quand on saura que pour couvrir les coûts de la santé il faudrait retenir, en 1972, 10 % des revenus du travail touchés par l'AVS (et 13 % à 14 % en 1980). Ce seront donc des budgets privés qui devront, à moyen terme, assumer la différence, avec deux conséquences prévisibles : une pression toujours plus grande sur les revenus moyens, et pour les salariés modestes la nécessité de freiner ce type de dépenses.

La situation actuelle de la médecine n'est pas sans présenter quelque analogie avec celle qui caractérisait le printemps dernier dans le domaine de l'énergie : une mutation radicale est en vue, souhaitable, mais à laquelle il faut se préparer.